



PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME

Rouen, le

~~0-7~~ AOÛT 2015

Direction de la coordination des politiques
de l'Etat

Bureau des affaires économiques et sociales

Affaire suivie par Nathalie BOULAY

Secrétariat de la CDAC

Tél. 02.32.76.51.61

Fax 02.32.76.54.60

Mél. nathalie.boulay@seine-maritime.gouv.fr

Le préfet,
de la région Haute-Normandie,
préfet de la Seine-Maritime
commandeur de la Légion d'honneur

La commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) de Seine-Maritime réunie le 4 août 2015, sous la présidence de monsieur Etienne GUILLET, secrétaire général adjoint, représentant monsieur le préfet, a examiné le dossier n° 2015-18 concernant l'extension de 957 m2 du magasin Bricoman, portant sa surface totale de vente à 8 457 m2, à Montivillers (76290) E Caux parc d'activités d'Epaville.

VU :

- le code de commerce ;
- le code général des collectivités territoriales ;
- le décret n° 2015-165 du 12 février 2015 relatif à l'aménagement commercial ;
- l'arrêté préfectoral n° 13-196 du 25 avril 2013 modifié donnant délégation à M. Eric MAIRE, secrétaire général de la préfecture de Seine-Maritime ;
- l'arrêté préfectoral du 18 février 2015 modifié instituant la commission départementale d'aménagement commercial de Seine-Maritime et désignant les personnalités qualifiées ;
- la demande, enregistrée le 11 juin 2015, présentée par la société Immobilière Bricoman France, agissant en qualité de propriétaire du bâtiment et la société Bricoman France, agissant en qualité d'exploitante du magasin, dont les sièges sociaux sont situés à Lezennes (59260) 1 rue Nicolas Appert et visant à l'extension de 957 m2 du magasin Bricoman, portant sa surface totale de vente à 8 457 m2, à Montivillers (76290) E Caux parc d'activités d'Epaville.

- l'arrêté préfectoral du 17 juin 2015 annexé au procès-verbal et précisant la composition de la commission départementale d'aménagement commercial du 4 août 2015 pour l'examen de la demande susvisée ;

- le rapport d'instruction présenté par la direction départementale des territoires et de la mer.

Après qu'en aient délibéré les membres de la commission, assistés de :

- Mme Astrid ERENATI, rapporteure de la direction départementale des territoires et de la mer ;

CONSIDERANT

- que le projet respecte les dispositions du schéma de cohérence territoriale ;
- que le projet n'entraîne pas de nouvelle consommation d'espace, dans la mesure où il consiste à optimiser le bâtiment existant ;
- que le projet d'extension de la surface de vente du magasin Bricoman vient maintenir et consolider l'offre commerciale liée au bâtiment sur la zone d'activités d'Epaville ;
- que la sécurité et la fluidité des flux de circulation à proximité du site seront améliorées par la création d'un giratoire ;
- que le site est desservi par les transports en commun ;
- que le projet répond aux mesures et dispositions en faveur du développement durable ;
- que l'intégration paysagère de la parcelle sera maintenue et renforcée.

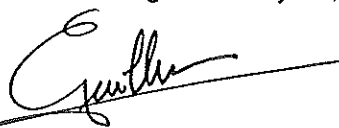
DECIDE d'accorder l'autorisation sollicitée (6 oui sur 6 votants)

ont voté favorablement :

- monsieur Daniel FIDELIN, maire de Montivilliers, commune d'implantation ;
- monsieur Gilbert CONAN, représentant le président de la communauté de l'agglomération havraise
- monsieur Jean-Louis ROUSSELIN, désigné par le président du syndicat mixte d'élaboration et de gestion du schéma de cohérence territoriale le Havre-Pointe de Caux Estuaire ;
- madame Blandine LEFEBVRE, représentant les maires au niveau départemental ;
- madame Catherine MARC (INDECOSA-CGT), personnalité qualifiée en matière de la consommation et de la protection des consommateurs.
- madame Marion CHEREUL (association Haute-Normandie nature environnement), personnalité qualifiée en matière de développement durable et d'aménagement du territoire ;

En conséquence, la société Immobilière Bricoman France et la société Bricoman France, dont les sièges sociaux sont situés à Lezennes (59260) 1 rue Nicolas Appert, sont autorisées à procéder à l'extension de 957 m² du magasin Bricoman, portant ainsi sa surface totale de vente à 8 457 m², à Montivilliers (76290) E Caux parc d'activités d'Epaville.

Pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général adjoint,



Etienne GUILLET